

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 292

4 février 2015

SOMMAIRE

Agihold Europe	14008	GDF SUEZ Energy International Invest ..	13971
AG Participations SA	13983	Global Capital S.à r.l.	13971
Alison Investments S.A.	13973	G.O. IB - Luxembourg Three S. à r.l.	13971
Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à r.l.	13973	LSREF3 Lucus Investments S.à r.l.	13993
Arkanis International S.A.	13975	LSREF3 Lux Investments VIII S.à r.l.	13993
Aspir'lux Sàrl	13975	Matrix Investments S.A.	13999
Ata Invest S.à r.l.	13980	MB Sports & Investors Group. S.à r.l.	14000
Bamboo Garden S.à r.l.	13976	Millebaach 1 Société Civile Immobilière	14011
Bif II Tivana (Luxembourg) S.à r.l.	13972	Millebaach 2 Société Civile Immobilière	14010
BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l.	13975	Mountpark Logistics EU 2014 01 S.à r.l. ..	13996
Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à r.l.	13975	MR Holdings S.à r.l.	13977
Boulangerie - Pâtisserie Arboria S.à r.l. ..	13986	New Oil Stream AG	14013
Boulangerie-Pâtisserie Norbert Geisen S.à r.l.	13990	Palm Communication S.A.	13977
BRGEOF G Debt S.à r.l.	13972	Patentportfolio 2 S.à r.l.	13996
BRP Luxembourg Holdings II S.à r.l.	13976	Pertrutou SPF S.A.	13984
Bureau d'Assurances Seyler S.A.	13976	Pneu Investments S.A.	13977
Business Consulting Group, en abrégé BCG	13989	PRG Germany (Holding) S.à r.l.	13980
Capale S.A.	14016	Q3DI Management	13980
Castel Holding	13973	Rayavade S.A.	13976
Castle 46 S.à r.l.	13973	Riviera Midco S.A.	13979
C & C Company s.à r.l.	14015	Rosinvest	13977
CP-BK Reinsurance S.A.	14001	Rowan California S.à r.l.	13979
Deconat S.à r.l.	13974	Sapaci S.A.	13978
Delaforce Investments S.à r.l.	14013	Sienna Capital S.à r.l.	13991
European Real Estate Financing Company S.A.	13970	Sioi Corporate	13978
Eurovit S.A.	13970	Société de développement AGORA s.à r.l.	13979
EURX AAB Investment S.à r.l.	13970	Société de développement AGORA s.à r.l. et Cie	13979
Exequite Partners S.A.	13978	Spartex S.A.	13978
Exodus Limited S.A.	13971	Tilia S.A.	14005
Facere S.à r.l.	13972	Torator Holding S.A., SPF	13979
Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l.	13972	Torator Holding S.A., SPF	13979
Gagfah S.A.	13970	Weber Elec	14003

EURX AAB Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.998.

—
Les comptes annuels de la société EURX AAB Investment S.à r.l. au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207898/10.

(140233242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Eurovit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.037.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du mardi 15 juillet 2014 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Monsieur Anatoly Avdeev, demeurant professionnellement au 2, Molochny pereulok, Flat 23, 119034 Moscou, Russie, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 2 ans en remplacement de Monsieur Patrick Houbert.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014207896/16.

(140233385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

European Real Estate Financing Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 85.670.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN REAL ESTATE FINANCING COMPANY S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014207892/11.

(140232781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

—
EXTRAIT

Le mandat de M. Jürgen Allerkamp en tant que membre du conseil d'administration a pris fin en date du 31 décembre 2014.

M. Hendrik Jellema, né le 18 octobre 1952 à Essen (Allemagne) résidant professionnellement au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, et M. Daniel Just né le 13 juin 1957 à Berlin (Allemagne) résidant professionnellement au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, ont été cooptés en tant que membres indépendants du conseil d'administration avec effet au 1^{er} janvier 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015000898/17.

(150000138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Global Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 158.399.

Déclaration de cession de parts

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'associé unique de la Société, à savoir Intermejorana JM Corp., société ayant son siège social à Mossfon Building, East 54th Street (2^{ème} étage), à Panama, a cédé (sur base d'une convention de cession) la totalité des 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Global Capital FZE., société, ayant son siège social au 1 Clover Bay Tower, à 2503 Dubai, Emirats Arabes Unis.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2015000905/14.

(140235635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

GDF SUEZ Energy International Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 155.909.

L'assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2014 a:

- pris acte de la démission en qualité de gérant de M. Alain Pasteleurs avec effet au 14 novembre 2014;
- nommé en qualité de gérant M. Rachid Azoughagh, demeurant 77 rue Boucle Val Marie, F-57100 Thionville pour achever le mandat de Mr Alain Pasteleurs. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Novembre 2014.

Florence Poncelet / Rachid Azoughagh

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015000911/16.

(150000085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

G.O. IB - Luxembourg Three S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 107.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000897/10.

(140235721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Exodus Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 45.828.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social à Luxembourg, le 02 janvier 2015

La démission de Monsieur Gioacchino GALIONE de sa fonction d'administrateur est acceptée

Madame Sophie ERK, employée privée, née le 15.12.1974, à Thionville (France), domicilié professionnellement au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est cooptée en tant que nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

EXODUS LIMITED S.A.

Référence de publication: 2015000878/14.

(150000048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 110.860.

Par résolutions prises en date du 17 décembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Leigh Harvey Perl, avec adresse au 4-7, Manchester Street, Clearwater House, W1U 3AE Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;
- Acceptation de la démission de Nicholas Ashley West, avec adresse au 20, Balderton Street, W1K 6LT London, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;
- Requalification du mandat du gérant de catégorie B, Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, en gérant de catégorie A, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000882/17.

(150000233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Facere S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 181.365.

Par résolutions prises en date du 18 décembre 2014, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Stuart Russell, avec adresse au 4-7, Manchester Street, Clearwater House, W1U 3AE Londres, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000885/13.

(150000229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

BRGEOF G Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 144.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 139.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Référence de publication: 2015001368/10.

(150000949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Bif II Tivana (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 188.417.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 18 décembre 2014

Le siège de la société a été transféré de 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg à 13-15 avenue de la Liberté, L- 1935 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BIF II Tivana (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015001354/14.

(150000883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Castel Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 166.803.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015001400/10.

(150000819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Alison Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.756.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 10 décembre 2014

Le siège social est transféré au 412F, route d'Esch, L-2014 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Certifié sincère et conforme

ALISON INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015001299/14.

(150000492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.445.000,00.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 100.758.

Veillez noter que le gérant A Monsieur Emmanuel LIMIDO réside professionnellement au au Shangri-La Building Unit 501-B, Sheikh Zayed Road, PO BOX, 214617 DUBAI.

Veillez noter également que le Gérant B Monsieur Thierry GROSJEAN réside professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015001297/16.

(150000441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Castle 46 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 184.339.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 19 novembre 2014

Le siège de la société a été transféré de 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg à 13-15 avenue de la Liberté, L- 1935 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Castle 46 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015001383/14.

(150000886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Deconat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 18, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 155.322.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Nathalie DEGRAND-GILS, gérante de société, née à Luxembourg, le 12 juin 1974, demeurant à L-7595 Reckange, 16, rue de Septfontaines.

Laquelle comparante déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "DECONAT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-7520 Mersch, 18, avenue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155322, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2217 du 19 octobre 2010,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune;

3) Que la comparante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associée Unique");

4) Que l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associée Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, elle aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associée Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'elle déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre elle déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, elle assumera l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associée Unique déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associée Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associée Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée à la gérante pour l'exécution de son mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans au moins au domicile de l'Associée Unique à L-7595 Reckange, 16, rue de Septfontaines.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent soixante-dix euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. DEGRAND-GILS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62310. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001449/54.

(150000995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Aspir'lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, rue de Sanem, Zone Artisanale.

R.C.S. Luxembourg B 97.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015001318/10.

(150000459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Arkans International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 101.436.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ARKANIS INTERNATIONAL S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 19 décembre 2014 à 10 heures.

L'assemblée décide:

1. D'accepter la démission du mandat d'administrateur de la société PARTNERS SERVICES S.A., ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B89823, représentée par M. Jean MARIE demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, agissant en qualité de représentant permanent

2. D'accepter la démission du mandat d'administrateur de M. Frédéric CIPOLLETTI, né le 22 novembre 1973 à Haine-Saint-Paul (Belgique), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour la société

Valère GAGNOR

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2015001317/21.

(150000855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 234.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.164.

Par résolutions prises en date du 3 septembre 2014, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Bill Finelli, avec adresse au 300, Campus Drive, 3rd Floor, 07932 Florham Park (New Jersey), Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 6 janvier 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001334/13.

(150000370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001339/10.

(150000674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Bureau d'Assurances Seyler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 5, allée John W. Leonard.
R.C.S. Luxembourg B 174.019.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/01/2015.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2015001342/12.

(150000825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Bamboo Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 99, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 166.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001344/10.

(150000396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

BRP Luxembourg Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 166.225.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 19 novembre 2014

Le siège de la société a été transféré de 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg à 13-15 avenue de la Liberté, L- 1935 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BRP Luxembourg Holdings II S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015001371/14.

(150000884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Rayavade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 183.747.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2014

- A compter de ce jour, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

* Madame Chloé GAUBERT-GUILLET employée privée, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

* Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé en M.B.A, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

* Madame Anne NESLER, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Leurs mandats d'Administrateur viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014208463/18.

(140232002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

MR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.020.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.449.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 décembre 2014:

1. que la démission de Mme. Ruth Salas Paniagua en tant que gérant de classe A est acceptée avec effet au 9 décembre 2014;

2. que la démission de M. Carl Pivert en tant que gérante de classe B est acceptée avec effet au 18 septembre 2014;

3. que M. Manuel Salas Raven avec adresse professionnelle au Parque Empresarial Forum 1, Bâtiment K, 3^{ème} étage, Santa Ana, 10904 San José, Costa Rica, est nommée nouveau gérant de classe A avec effet au 9 décembre 2014 et ce pour une durée indéterminée;

4. que Mme. Federica Samuelli avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe B avec effet au 9 décembre 2014 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208312/20.

(140232994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pneu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 61.329.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208434/9.

(140233186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Palm Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.753.

—
Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208413/10.

(140233075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Rosinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 76.651.

—
EXTRAIT

En date du 19 décembre 2014, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Dmitry Glotov, en tant que administrateur de la Société, est acceptée avec effet au 10 décembre 2014;

- Madame Inna Lukianchuk, née le 16 mars 1976 à Moscou, Fédération de Russie, avec adresse professionnelle au Malaya Botanichenskaya 22, ap. 42, 127276 Moscou, Fédération de Russie, est élue nouvel administrateur de la Société avec effet au 10 décembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014208504/15.

(140231876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Sapaci S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 9.999.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 décembre 2014

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat d'administrateur.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2015, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration lors de la réunion du 17 décembre 2014

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208552/21.

(140231859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Sioi Corporate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 174.783.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014208570/10.

(140233119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Spartex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 37.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014208598/10.

(140233197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Exequitive Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 174.367.

Les comptes annuel au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Décembre 2014.

Exequitive Partners S.A.

Marcus J. Dijkerman

Administrateur

Référence de publication: 2014209055/13.

(140234065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Torator Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 51.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000672/9.

(140235217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Torator Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 51.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000671/9.

(140235216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Société de développement AGORA s.à r.l. et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 3, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 78.127.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000610/9.

(140235022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Société de développement AGORA s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 3, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 78.126.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000609/9.

(140235023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Riviera Midco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.023.

Les statuts coordonnés au 16 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000584/9.

(140234664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Rowan California S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000587/9.

(140234970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Q3DI Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 165.131.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000580/9.

(140235537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

PRG Germany (Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000569/9.

(140235321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Ata Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 114.043,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 155.750.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of the month of December,
before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. DART HOLDINGS (CAYMAN) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 113 South Church Street, Queensgate House, 4th Floor, KY1-1104 George Town, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 154000, acting in its capacity as sole shareholder (the Sole Shareholder) of Ata Invest S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.750 and having a share capital of sixty-two thousand six hundred twenty-five United States dollars (USD 62,625.-) (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial), number 2399 on November 9, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, dated December 23, 2014, not yet published in the Mémorial.

The Sole Shareholder is represented by Mr. François-Xavier GOOSSENS, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty-one thousand four hundred eighteen United States dollars (USD 51,418.-) in order to bring it from its present amount of sixty-two thousand six hundred twenty-five United States dollars (USD 62,625.-) to one hundred fourteen thousand forty-three United States dollars (USD 114.043) by way of the issuance of fifty-one thousand four hundred eighteen (51,418) new shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, DART HOLDINGS (CAYMAN) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 113 South Church Street, Queensgate House, 4th Floor, KY1-1104 George Town, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 154000, represented as stated above, declares to subscribe for fifty-one thousand four hundred eighteen (51,418) new shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of fifteen million two hundred and one thousand three hundred sixty United States dollars and seventy-two cents (USD 15,201,360.72.-) of which (i) fifty-one thousand four hundred eighteen United States dollars (USD 51,418.-) will be allocated to the share capital account of the Company and (ii) the remainder, i.e. fifteen million one hundred forty-nine thousand nine hundred forty-two United States dollars and seventy-two cents (USD 15,149,942.72.-) will be allocated to the share premium account of the Company.

The amount of fifteen million two hundred and one thousand three hundred sixty United States dollars and seventy-two cents (USD 15,201,360.72.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first sentence of article 6 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital of the Company is one hundred fourteen thousand forty-three United States dollars (USD 114,043.-) divided into one hundred fourteen thousand forty-three (114,043) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each"

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand two hundred fifty Euro (EUR 5.250.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre,
par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

1. DART HOLDINGS (CAYMAN) LIMITED, une société par actions, constituée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe 113 South Church Street, Queensgate House, 4th Floor, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro 154000, agissant en sa qualité l'associé unique (l'Associé Unique) de Ata Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.750 et disposant d'un capital social de soixante-deux mille six cent vingt-cinq dollars américains (USD 62.625.-) (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 20 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 2399 du 9 novembre 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, daté du 23 décembre 2014, acte qui n'est pas encore publié au Mémorial.

L'Associé Unique est représenté par Monsieur François-Xavier GOOSSENS, employé privé, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-et-un mille quatre cent dix-huit dollars américains (USD 51.418.-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-deux mille six cent vingt-cinq dollars américains (USD 62.625.-) à cent quatorze mille quarante-trois dollars américains (USD 114.043.-), par l'émission de cinquante-et-un mille quatre cent dix-huit (51.418) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, DART HOLDINGS (CAYMAN) LIMITED, une société par actions, constituée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe 113 South Church Street, Queensgate House, 4th Floor, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro 154000, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante-et-un mille quatre cent dix-huit (51.418) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quinze millions deux cent un mille trois cent soixante dollars américains et soixante-douze centimes (USD 15.201.360,72), dont (i) cinquante-et-un mille quatre cent dix-huit dollars américains (USD 51.418) seront affectés au compte de capital social de la Société et (ii) le restant, soit quinze millions cent quarante-neuf mille neuf cent quarante-deux dollars américains et soixante-douze centimes (USD 15.149.942,72), sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de quinze millions deux cent un mille trois cent soixante dollars américains et soixante-douze centimes (USD 15.201.360,72.-) est à la libre disposition de la Société, dont le preuve a été fournie au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier la première phrase de l'article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est de cent quatorze mille quarante-trois dollars américains (USD 114.043.-) représenté par cent quatorze mille quarante-trois (114.043) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 5.250.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: F.-X. GOSENS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16857. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 janvier 2015.

Référence de publication: 2015000731/138.

(150000321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

AG Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 152.764.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AG Participations S.A.», ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, numéro B 152.764, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1001 du 12 mai 2010 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2191, du 7 septembre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc HILGER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg. (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Lars GOSLINGS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

- Lecture du rapport du commissaire à la liquidation;

- Décharge donnée au Liquidateur et au commissaire à la liquidation de leurs mandats respectifs;

- Clôture de la liquidation;

- Indication de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront déposés et conservés pour une période de cinq années;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale lit le rapport du commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au commissaire à la liquidation, sans restriction, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés au siège social de la Société pendant cinq ans.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HILGER, L. GOSLINGS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 23 décembre 2014. Relation: MER/2014/2880. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Beringen, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000736/70.

(140235557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Pertrutou SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 39.510.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STICHTING BEHEER PERTRUTOU, a foundation incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered offices at Steenweg op Mol 176, Bus 14, 2360 Oud - Turnhout, Belgium and registered under number 52784185 (The Sole Shareholder),

here represented by Mrs Rachida MARTINOT, employee, professionally residing in Luxembourg.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of of PERTRUTOU SPF S.A. (the "Company") a société anonyme having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J-F Kennedy (R.C.S. Luxembourg B 39.510) incorporated on 29 January 1992, pursuant to a deed of Maître Franck BADEN, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 299 on 7 July 1992.

The articles of incorporation have been amended the last time on 16 December 2010 by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, number 323 on 17 février 2011.

All the twenty (20) shares of the Company with a par value of four thousand five hundred thirty eight euros (EUR 4,538.-) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to ninety thousand seven hundred and sixty euros (EUR 90.760.-) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Discharge to the directors of the Company for the performance of their duties;
3. Decision to appoint the liquidator of the Company
4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers as provided for by articles 144 et seq. of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder decides to give discharge to the directors of the Company for the performance of their duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mrs Alette Andrea LIJMER, residing in Straten 15, NL-5688, NJ Oirschot, The Netherlands, liquidator of the Company.

Fourth resolution

The liquidator is granted the broadest powers as provided for by articles 144 and following of the law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) (the "Law"). The liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known by the notary by her name, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

STICHTING BEHEER PERTRUTOU, une fondation régie par le droit néerlandais, ayant son siège social à Steenweg op Mol 176, Bus 14, 2360 Oud - Turnhout, Belgium et enregistrée sous le numéro 52784185 (l'Actionnaire Unique),

ici représentée par Madame Rachida MARTINOT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 novembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- que la société PERTRUTOU SPF S.A. (la « Société »), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J-F Kennedy, a été constituée en date 29 janvier 1992, suivant acte reçu par Maître Franck BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 299 du 7 juillet 1992, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.510. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER en date du 16 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 323 du 17 février 2011;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre-vingt-dix mille sept cent soixante euros (EUR 90.760,-) représenté par vingt (20) actions d'une valeur nominale de quatre mille cinq cent trente-huit euros (EUR 4.538,-) chacune, entièrement libérées;

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation;
2. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
2. Nomination du liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décision de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "loi"). Le liquidateur devra dresser un inventaire de l'actif et du passif de la Société. La société sera engagée par la seule signature du liquidateur.

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer Madame Anette Andrea LIJMER, résidant à Straten 15, NL-5688, NJ Oirschot, Pays-Bas, liquidateur de la Société.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "loi"). Le liquidateur devra dresser un inventaire de l'actif et du passif de la Société. La société sera engagée par la seule signature du liquidateur.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; qu'à la requête des comparants et qu'en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Martinot, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60241. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000552/108.

(140234627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Boulangerie - Pâtisserie Arboria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4549 Differdange, 1-2, Place Marie-Paule Molitor Pepper.

R.C.S. Luxembourg B 193.210.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Giacomo DELL'AERA, né à Turi (Italie), le 6 juillet 1961, demeurant à L-8436 Steinfort, 70, rue de Kleinbettingen.

2. Madame Martina DELL'AERA SZABOVA, née à Most (République Tchèque), le 14 février 1983, demeurant à L-8436 Steinfort, 70, rue de Kleinbettingen.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet, l'exploitation d'une boulangerie - pâtisserie avec salle de consommation, et en particulier la vente et le commerce de toutes sortes de produits de pains, de viennoiseries et de confiserie.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Boulangerie-Pâtisserie Arboria S.à r.l.

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Differdange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. "

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales comme suit:

- Monsieur Giacomo DELL'AERA, pré-qualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
- Madame Martina DELL'AERA SZABOVA, pré-qualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
TOTAL: cinq cents parts sociales	500 parts sociales

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Giacomo DELL'AERA, né à Turi (Italie), le 6 juillet 1961, demeurant à L-8436 Steinfort, 70, rue de Kleinbettingen.
 - Madame Martina DELL'AERA SZABOVA, née à Most (République Tchèque), le 14 février 1983, demeurant à L-8436 Steinfort, 70, rue de Kleinbettingen.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-4549 Differdange, 1-2, Place Marie-Paule Molitor Pepper.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la(les) partie(s) comparante(s) au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle(s)-ci doit(doivent) être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par la (les) partie(s) comparante(s).

DONT ACTE, fait et passé à Steinfort, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. DELL'AERA, M. DELL'AERA SZABOVA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16848. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000761/164.

(150000290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Business Consulting Group, en abrégé BCG, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 148.624.

L'an deux mille quatorze, le seize décembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme Business Consulting Group, en abrégé BCG, ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148 624, constituée le 9 octobre 2009 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2148 du 3 novembre 2009 (" la Société").

L'Assemblée Générale était présidée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a désigné comme secrétaire Maître Valeria ERCOLINI, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisi comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représenté à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution avec effet immédiat et liquidation volontaire de la Société;

2. Nomination de la société ADLS S.à r.l. ayant comme représentant permanent Madame Maggy Kohl-Birget aux fonctions de liquidateur de la Société;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;

4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société la société ADLS S.à r.l., ayant son siège social au 60, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190 458, ayant comme représentant permanent Madame Maggy Kohl-Birget, née le 18 mai 1941 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et demeurant professionnellement au 60, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) ("le Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est uniquement en langue française.

Signé: DURO, ERCOLINI, BONIFAZZI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/12/2014. Relation: EAC/2014/18217. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02/01/2015.

Référence de publication: 2015000765/61.

(150000042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Boulangerie-Pâtisserie Norbert Geisen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.775.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,
le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Norbert GEISEN, maître-boulangier-pâtissier, demeurant à L-8323 Olm, 79, avenue Grand-Duc Jean.

2.- Madame Françoise KERSCH, femme au foyer, épouse de Monsieur Norbert GEISEN, demeurant à L-8323 Olm, 79, avenue Grand-Duc Jean,

ici représentée par Monsieur Norbert GEISEN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée BOULANGERIE-PATISSERIE NORBERT GEISEN S.à r.l., avec siège social à L-8310 Capellen, 43, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 32.775 (NIN 1989 2408 281).

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacqueline HANSEN-PEFFER, alors de résidence à Capellen, en date du 19 décembre 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 242 du 19 juillet 1990.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par les associés en date du 30 mai 2002, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1181 du 6 août 2002.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharge, en date du 6 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 342 du 16 avril 2005.

III.- Que le capital social de la société s'élève à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit Cents (EUR 12.394,68), représenté par cent (100) parts sociales, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Norbert GEISEN, prénommé, soixante-quinze parts sociales	75
2.- Madame Françoise KERSCH, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société BOULANGERIE-PÂTISSERIE NORBERT GEISEN S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, les comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, déclarent et pour autant que nécessaire décident de dissoudre la société BOULANGERIE-PÂTISSERIE NORBERT GEISEN S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, les associés, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateurs de la société, déclarent que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société BOULANGERIE-PÂTISSERIE NORBERT GEISEN S.à r.l. a été réglé et les associés demeurent responsables, au prorata de leur participation dans le capital social, de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société pour l'exercice de sa fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-8323 Olm, 79, avenue Grand-Duc Jean;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. GEISEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2713. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000773/61.

(140235734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Sienna Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.406.

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale de la société Sienna Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 19-21, route d'Arlon à L-8009 Strassen, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 août 2013 sous le numéro 2039 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 178406 («la Société») dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises.

L'associé unique, à savoir la société anonyme GBL Verwaltung S.A., établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.453, («l'Associé Unique») ici représentée par Aurélie Comptour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et

le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement, a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de cent quatre-vingt-sept mille six cents euros (187.600 EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-onze millions deux cent soixante-cinq mille cinq cent neuf euros (91.265.509 EUR) à quatre-vingt-onze millions quatre cent cinquante-trois mille cent neuf euros (91.453.109 EUR), par l'émission de cent quatre-vingt-sept mille six cents (187.600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

2. Souscription et libération des cent quatre-vingt-sept mille six cents (187.600) parts sociales nouvelles par l'associé unique et libération de chacune de ces parts moyennant un apport en espèces. Constatation que l'augmentation de capital proposée est réalisée.

3. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter les décisions à prendre sur les points proposés ci-dessus.

4. Divers.

L'intégralité du capital social est représentée par l'Associé Unique représenté qui a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et a renoncé à son droit d'être formellement convoqué.

Lequel Associé Unique exerçant ainsi les droits de l'assemblée générale a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le capital social de la Société est augmenté d'un montant de cent quatre-vingt-sept mille six cents euros (187.600 EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-onze millions deux cent soixante-cinq mille cinq cent neuf euros (91.265.509 EUR) à quatre-vingt-onze millions quatre cent cinquante-trois mille cent neuf euros (91.453.109 EUR), par l'émission de cent quatre-vingt-sept mille six cents (187.600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes

L'associé unique GBL Verwaltung S.A., préqualifié, représentée comme dit ci-dessus, a déclaré souscrire les cent quatre-vingt-sept mille six cents (187.600) parts sociales nouvelles et libérer intégralement chacune d'elles moyennant un apport en espèces de sorte que le montant total de cent quatre-vingt-sept mille six cents euros (187.600 EUR) lequel est dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

En considération de ce qui précède, ces souscription et libération sont acceptées, les cent quatre-vingt-sept mille six cents (187.600) parts sociales nouvelles sont émises et attribuées au souscripteur et l'augmentation de capital est réalisée.

Deuxième résolution:

L'article 5 des statuts est modifié pour refléter la décision prise par la résolutions précédente et se lira dorénavant comme suit:

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société est fixé à quatre-vingt-onze millions quatre cent cinquante-trois mille cent neuf euros (91.453.109 EUR) représenté par quatre-vingt-onze millions quatre cent cinquante-trois mille cent neuf (91.453.109) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, toutes libérées intégralement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société du fait de cette augmentation de capital ont été estimés à mille deux cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Comptour, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2014. Relation: RED/2014/2455. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 décembre 2014.

Jean Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014207390/68.

(140231448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

**LSREF3 Lucus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LSREF3 Lux Investments VIII S.à r.l.).**

Capital social: EUR 402.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romains.
R.C.S. Luxembourg B 188.690.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of December,
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSREF3 Eve Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 2,243,750.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 188002 (the "Sole Shareholder")

hereby represented by M. Gianpiero SADDI, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, on 15 December 2014.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF3 Lux Investments VIII S.à r.l., registered with the RCS under number B 188002, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11 July 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 24 July 2014 number 1929, (the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 100 (one hundred) shares is held by the Sole Shareholder.
2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
3. The agenda of the meeting is as follows:
 - a) Change of the Company's corporate name and subsequent amendment of article 4 of the articles of association.
 - b) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 390,000.- (three hundred ninety thousand euro) in order to increase the current capital from its current amount of EUR 12,500.-, (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 402,500.- (four hundred two thousand five hundred euro) by the creation and issue of 3,120 (three thousand one hundred twenty) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "New Shares"); subscription and payment of the New Shares by the Shareholder by a contribution in cash for a total amount of EUR 390,000.- (three hundred ninety thousand euro) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company.
 - c) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital increase proposed above:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 402,500.- (four hundred two thousand five hundred euro), represented by 3,220 (three thousand two hundred twenty) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."; and

d) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) change the Company's name into "LSREF3 Lucus Investments S.à r.l." and subsequently (ii) amend article 4 of the Company's articles of association so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4.** The Company is named "LSREF3 Lucus Investments S.à r.l.".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 390,000.- (three hundred ninety thousand euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 402,500.- (four hundred two thousand five hundred euro) by the creation and issue of 3,120 (three thousand one hundred twenty) New Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder for a total amount of EUR 390,000.- (three hundred ninety thousand euro) allocated as follows.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for 3,120 (three thousand one hundred twenty) New Shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share and to make payment in full for such New Shares by a contribution in cash for a total amount of EUR 390,000.- (three hundred ninety thousand euro) which is entirely allocated to the share capital of the Company.

All the 3,120 (three thousand one hundred twenty) New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 390,000.- (three hundred ninety thousand euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Sole Shareholder now holds 3,220 (three thousand two hundred twenty) ordinary shares of the Company.

Third resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 402,500.- (four hundred two thousand five hundred euro) represented by 3,220 (three thousand two hundred twenty) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the change resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand one hundred euro (EUR 2.100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seize décembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LSREF3 Eve Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 2.243.750,- et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 188002,

ici représentée par M. Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 15 décembre 2014.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF3 Lux Investments VIII S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 188690, avec un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange,

Grand Duché de Luxembourg, et constituée selon un acte du notaire instrumentaire en date du 11 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 24 juillet 2014, numéro 1929, (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 100 (cent) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

a) Changement du nom de la société et en conséquence, modification de l'article 4 des Statuts pour y refléter le changement de nom de la société.

b) Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 390.000,- (trois cent quatre-vingt-dix-mille euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 402.500,- (quatre cent deux mille cinq cents euros) par voie de création et d'émission de 3.120 (trois mille cent-vingt) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 390.000,- (trois cent quatre-vingt-dix-mille euros) qui sera entièrement alloué au capital social de la Société;

c) En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 402.500,- (quatre cent deux mille cinq cents euros) représenté par 3.220 (trois mille deux cent vingt) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»;

d) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de (i) modifier le nom de la société en "LSREF3 Lucus Investments S.à r.l." et en conséquence de (ii) modifier l'article 4 des Statuts pour y refléter le changement de nom de la société de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante dans la version française des Statuts:

" **Art. 4.** La société est dénommée «LSREF3 Lucus Investments S.à r.l.».

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 390.000,- (trois cent quatre-vingt-dix-mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 402.500,- (quatre cent deux mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 3.120 (trois mille cent-vingt) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de EUR 390.000,- (trois cent quatre-vingt-dix-mille euros).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire 3.120 (trois mille cent-vingt) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125,-) par part sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 390.000,- (trois cent quatre-vingt-dix-mille euros) qui est entièrement alloué au capital social de la Société.

L'ensemble des 3.120 (trois mille cent-vingt) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 390.000,- (trois cent quatre-vingt-dix-mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 3.220 (trois mille deux cent vingt) parts sociales ordinaires de la Société.

Troisième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 402.500,- (quatre cent deux mille cinq cents euros) représenté par 3.220 (trois mille deux cent vingt) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à deux mille cent euros (EUR 2.100.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2014. LAC/2014/60909. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208227/187.

(140233086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Patentportfolio 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 131.250.

—
EXTRAIT

In der außerordentlichen Generalversammlung der Patentportfolio 2 S.à r.l. am 30.12.2014 wurde folgendes beschlossen:

Herr Bodo Demisch beendet seine Tätigkeit als Geschäftsführer der Patentportfolio 2 S.à r.l. mit Wirkung zum Ablauf des 31. Dezember 2014.

Luxembourg, le 30.12.2014.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Directeur

Référence de publication: 2015000519/17.

(140233999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Mountpark Logistics EU 2014 01 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.871.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 189.423.

—
In the year two thousand fourteen, on the seventeenth day of the month of December.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mountpark logistics EU S.à r.l., a private limited liability Company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.195 (The «Shareholder»), here represented by Mr. Frédéric DEPIREUX, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 16 December 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Mountpark Logistics EU 2014 01 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, of 5 August 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 9 October 2014 under number 2841 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number B 189.423.

The articles of incorporation have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into British Pounds Sterling by applying the exchange rate of the European Central Bank as at Latest 10 December 2014 of EUR 1 = GBP 0.78975.

3. To convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) into nine thousand eight hundred seventy-one British Pound Sterling and eight hundred seventy-five thousandths Pence (GBP 9,871.875.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, having each a nominal value of seven thousand eight hundred and ninety-eight ten-thousandths Pence (GBP 0.7898.-).

4. To amend article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the foregoing items of the agenda.

5. Miscellaneous

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into British Pounds sterling by applying the exchange rate of the European Central Bank as at 10 December 2014: EUR 1 = GBP 0.78975.

Second resolution

The Shareholder resolved to convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) into nine thousand eight hundred seventy-one British Pound Sterling and eight hundred seventy-five thousandths Pence (GBP 9,871.875.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, having each a nominal value of seven thousand eight hundred and ninety-eight ten-thousandths Pence (GBP 0.7898.-).

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follow:

« Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at nine thousand eight hundred seventy-one British Pound Sterling and eight hundred seventy-five thousandths Pence (GBP 9,871.875.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, in registered form, having a nominal value of seven thousand eight hundred and ninety-eight ten-thousandths Pence (GBP 0.7898.-).

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. Mountpark logistics EU S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.195 (l'«Associé»),

ici représentée par Monsieur Frédéric DEPIREUX, employé privé, demeurant professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 décembre 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Mountpark Logistics EU 2014 01 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, Grand-Duché du Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 5 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 octobre 2014 sous le numéro 2841 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 189.423.

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Conversion de la devise du capital souscrit de la Société d'euros en livres sterling par application du taux de conversion de la Banque Centrale Européenne au 10 décembre 2014 de EUR 1 = GBP 0.78975.

2. Conversion du capital souscrit existant d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en neuf mille huit cent soixante et onze livres Sterling anglaises et huit cent soixante-quinze Pence (GBP 9,871.875,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de sept mille huit cent quatre-vingt-dix-huit Pence (GBP 0.7898.-).

3. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter les points de l'agenda proposés ci-dessus.

4. Divers

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de convertir la devise du capital souscrit de la Société d'euros en livres sterling par application du taux de conversion de la Banque Centrale Européenne au 10 décembre 2014: EUR 1 = GBP 0.78975.

Seconde résolution

L'Associé a décidé de convertir le capital souscrit existant d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en neuf mille huit cent soixante et onze livres Sterling anglaises et huit cent soixante-quinze Pence (GBP 9,871.875,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de sept mille huit cent quatre-vingt-dix-huit Pence (GBP 0.7898.-).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à neuf mille huit cent soixante et onze livres Sterling anglaises et huit cent soixante-quinze Pence (GBP 9,871.875.-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de sept mille huit cent quatre-vingt-dix-huit Pence (GBP 0.7898.-).

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille cents euro (EUR 1.100.-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. DEPIREUX, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16481. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208267/124.

(140231967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Matrix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 86.665.

L'an deux mille quatorze.

le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MATRIX INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.665 (NIN 2002 2207 394),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 mars 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 971 du 26 juin 2002,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Djilali KEHAL, employé, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Valérie ALBANTI, employée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société MATRIX INVESTMENTS S.A. avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, D. KEHAL, V. ALBANTI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2622. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208287/55.

(140232729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

MB Sports & Investors Group. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach/Clervaux, 10, ZAC Giallewee.

R.C.S. Luxembourg B 193.063.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le premier décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Mbark BOUSSOUFA, joueur professionnel de football, demeurant professionnellement à ZAC Giallewee, 10 L-9749 Fischbach/Clervaux.

ici représenté par Rachid EL GHAZALI, agent sportif, demeurant à CH-6063 Stalden (Sarnen), Stockenmatt 8 (Suisse), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le comparant, représenté comme il est dit ci-dessus, a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "MB Sports & Investors Group. S.à.r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Clervaux.

Art. 3. La société a pour objet le management, le conseil ainsi que l'investissement.

La société a également pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGTCINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Mbark BOUSSOUFA, préqualifié, cent parts sociales	100
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

14001

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante euros (850,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, l'associé unique, préqualifié, représenté comme il est dit ci-dessus et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes

- L'adresse de la société est fixée à ZAC Giällewee, 10 L-9749 Fischbach/Clervaux.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée:
* Mbark BOUSSOUFA, joueur professionnel de football, susqualifié.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs le représentant du comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le représentant du comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: EL GHAZALI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 58083. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208289/66.

(140232047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

CP-BK Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 60.539.

L'an deux mille quatorze le dix-sept décembre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CP-BK Reinsurance S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 60539, constituée suivant acte reçu le 1^{er} août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 657 du 25 novembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C no 858 du 13 mars 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 10.295 (dix mille deux cent quatre-vingt-quinze) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement prendre toutes décisions sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés du contenu.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Fixation d'une valeur nominale des actions, modification subséquente du nombre d'actions en circulation de sorte que le capital soit fixé à EUR 3.500.300 (trois millions cinq cent mille trois cent Euros) représenté par 350.030 (trois cent cinquante mille trente) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 99.700,- (quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.500.300,- (trois millions cinq cent mille et trois cent Euros) à EUR 3.600.000 (trois millions six cent mille Euros) par apport en numéraire avec émission de nouvelles parts sociales par l'actionnaire majoritaire.

3. Renonciation au droit de souscription préférentiel du deuxième actionnaire

4. Souscription et libération.

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts afin de refléter cette modification.

6. Changement de la date statutaire de l'Assemblée Générale ordinaire au 2^{ème} jeudi du mois d'avril à 11h00

7. Modification afférente de l'article 14 des statuts

8. Modification de l'Article 8 des statuts - Ajout d'un paragraphe

«La participation aux réunions du conseil d'administration par visioconférence ou conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant puisse être identifié et soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu. Dans un tel cas, les administrateurs utilisant ce moyen de communication seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Après délibération, les votes devront être confirmés par écrit».

9. Nomination comme Administrateur de Monsieur Tristan Guerlain avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Hervé Bouclier ayant démissionné de son mandat d'Administrateur en date du 11 septembre 2014.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur des actions en circulation de sorte que le capital soit fixé à EUR 3.500.300 (trois millions cinq cent mille trois cent Euros) représenté par 350.030 (trois cent cinquante mille trente) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Chaque (1) action existante donnera droit à trente-quatre (34) nouvelles actions.

Tous pouvoirs sont conférés aux administrateurs à l'effet de procéder aux modifications qui s'imposent sur le registre d'actionnaires et les certificats d'actions.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 99.700,- (quatre-vingt-dix-neuf mille sept cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.500.300,- (trois millions cinq cent mille et trois cents euros) à EUR 3.600.000 (trois millions six cent mille Euros) par la création et l'émission de 9.970 (neuf mille neuf cent soixante-dix) actions nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, par apport en numéraire.

Troisième résolution:

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à exercer son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 9.970 (neuf mille neuf cent soixante-dix) actions nouvelles, la société Nord Europe Assurance SA, ayant son siège social au 9, Boulevard Gouvion-Saint-Cyr, F-75017 Paris.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenue:

Nord Europe Assurance SA, dûment représentée en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, a déclaré souscrire aux 9.970 (neuf mille neuf cent soixante-dix) nouvelles actions, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 99.700,- (quatre-vingt-dix-neuf mille sept cents euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat établi par la banque.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social s'élève à EUR 3.600.000,- (trois millions six cent mille euros), représenté par 360.000 (trois cent soixante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle et de modifier l'article 14 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois d'avril à onze heures.

Si ce jour est un jour férié ou non ouvrable dans les secteurs financiers, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, suivant l'avis souverain et définitif du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

Sixième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts en ajoutant le paragraphe suivant:

« **Art. 8.** (nouvel alinéa à ajouter à la fin de cet article). La participation aux réunions du conseil d'administration par visioconférence ou conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant puisse être identifié et soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu. Dans un tel cas, les administrateurs utilisant ce moyen de communication seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Après délibération, les votes devront être confirmés par écrit».

Septième résolution:

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Hervé Bouclier de son mandat d'Administrateur en date du 11 septembre 2014.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Tristan GUERLAIN, directeur, né Pau le 25 octobre 1952 demeurant professionnellement à 9, Boulevard Gouvion-Saint-Cyr, F-75017 Paris.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2015 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Henri DA CRUZ, Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2014. Relation GRE/2014/5186. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014208968/111.

(140233552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Weber Elec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du chemin de fer.

R.C.S. Luxembourg B 193.149.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Angelo CASTAGNA, gérant de société, né le 12 septembre 1969 à Montegnée (Belgique) demeurant à B-4430 Ans, Rue des Français, 237/22.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de Weber Elec (ci-après la Société").

Art. 3. La société a pour objet l'installation de systèmes de télécommunication et d'installations informatiques;

- Intermédiaire informatique;

- Intermédiaire de commerce de produits divers;

- Intermédiaire spécialisé n.d.a.; et
- Autres activités de télécommunication.

La société a pour objet le commerce de matériel informatique et électronique de toute nature en ce compris toutes les activités annexes telles que la conception, la réalisation et la commercialisation de logiciels et programmes, la production, l'entretien et la maintenance de matériel électronique.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Steinfort.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Angelo CASTAGNA, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-8378 Kleinbettingen, 1, Rue du Chemin de Fer.
- 2.- Monsieur Angelo CASTAGNA, gérant de société, né le 12 septembre 1969 à Montegnée (Belgique) demeurant à B-4430 Ans, Rue des Français, 237/22, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Angelo CASTAGNA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2014. Relation GRE/2014/5234. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014209754/111.

(140234222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Tilia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 193.127.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- La société A.T.T.C. MANAGEMENT S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.363,

représentée par son gérant unique, la société A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) SA, elle-même représentée par un de ses administrateurs-délégué, Monsieur Nico PATTEET, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, habilité à engager la société par sa seule signature en vertu de l'article 5 de ses statuts.

- La société A.T.T.C. SERVICES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.364,

représentée par son gérant unique, la société A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) SA, elle-même représentée par un de ses administrateurs-délégué, Monsieur Nico PATTEET, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, habilité à engager la société par sa seule signature en vertu de l'article 5 de ses statuts.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit ci-dessus, ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "Tilia S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, la gestion et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinq cents mille euros (EUR 500.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont obligatoirement nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par les actionnaires s'ils en font la demande.

La propriété des actions résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires de la Société.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mercredi du mois de juin à 9h30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- A.T.T.C. MANAGEMENT S.à r.l., susdite,	5.000
2.- A.T.T.C. SERVICES S.à r.l., susdite,	5.000
Total: dix mille actions	10.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été partiellement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 125.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille six cent soixante-quinze euros (EUR 1.675,-).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2015.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentées comme il est dit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et à l'unanimité, elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- La société A.T.T.C. DIRECTORS S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.362, ayant pour représentant permanent Monsieur Koen Van Huynegem, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, 16, rue de Nassau.

2.- La société A.T.T.C. MANAGEMENT S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.363, ayant pour représentant permanent Monsieur Koen Van Huynegem, prénommé.

3.- La société A.T.T.C. SERVICES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.364, ayant pour représentant permanent Monsieur Koen Van Huynegem, prénommé.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société A.T.T.C. CONTROL S.A., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B60.319,

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statuaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant des comparantes a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: PATTEET, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 59762. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209703/136.

(140233575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Aghold Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 134.545.

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept novembre.

Pardevant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AGI HOLD EUROPE", R.C.S. Luxembourg B 134.545, ayant son siège social à Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 2007, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 130 du 17 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Jessy Bouché, employée privée, élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Ragni, employée privée, élisant domicile au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Jessy Bouché, prénommée.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent actions (100) actions avec une valeur nominale de trois cent dix (EUR 310,-) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille (31.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des mandataires des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.**

4.1. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle.

4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses actionnaires.

4.4. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

4.5. La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

4.6. D'une manière générale, la société prendra toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits, toutes mesures de surveillance et de contrôle et pourra effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.»

2. Modification de l'année sociale de la société.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 18 des statuts qui aura la teneur nouvelle suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet social.**

4.1. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle.

4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses actionnaires.

4.4. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

4.5. La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

4.6. D'une manière générale, la société prendra toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits, toutes mesures de surveillance et de contrôle et pourra effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.»

L'assemblée constate que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires et qu'à cet effet les dispositions de l'article 67-1(3) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée se sans objet.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale. Cette dernière commencera le 1^{er} janvier et se finira le 31 décembre de chaque année. La présente année sociale ayant débuté le 1^{er} février 2014 se clôturera le 31 décembre 2014.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires, suite à la résolution qui précède, décide de modifier le premier alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année».

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BOUCHE, S. RAGNI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57703. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 201500029/109.

(140234755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Millebaach 2 SCI, Millebaach 2 Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 35, rue de Belval.

R.C.S. Luxembourg E 5.539.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix sept décembre.

Ont comparu:

1- AZZURRO INVEST S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.604, ayant son siège social à L-4024 Esch-sur-Alzette

2- Timothée Schlink, ingénieur, né le 28/10/1977 à Luxembourg, demeurant à 178, rue Principale L-5480 Wormeldange

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger la gestion d'un ou de plusieurs immeubles à l'exclusion de toute activité commerciale.

Art. 3. La dénomination de la société est MILLEBAACH 2 Société Civile Immobilière, en abrégé MILLEBAACH 2 SCI.

Art. 4. Le siège est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1.000,-EUR), divisé en cents (100) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué à:

1 AZZURRO INVEST S.A., prénommée	90 parts sociales
2 Timothée Schlink, prénommé	10 parts sociales
Total	100 parts sociales

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elle sont inaccessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quotepart dans le capital restant.

Art. 8. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent par leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 10. Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle du gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi du bénéfice. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants; représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1- Est nommé aux fonctions de gérant avec pouvoir de signature individuelle:

a) Timothée Schlink, ingénieur, né le 28/10/1977 à Luxembourg, demeurant à 178, rue Principale L-5480 Wormeldange

2- Le siège social est établi à L-4024 Esch-sur-Alzette, Rue de Belval, 35.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Référence de publication: 2015001726/68.

(150000854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Millebaach 1 SCI, Millebaach 1 Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 35, rue de Belval.

R.C.S. Luxembourg E 5.538.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix sept décembre.

Ont comparu:

1- AZZURRO INVEST S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.604, ayant son siège social à L-4024 Esch-sur- Alzette

2- Timothée Schlink, ingénieur, né le 28/10/1977 à Luxembourg, demeurant à 178, rue Principale L-5480 Wormeldange

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger la gestion d'un ou de plusieurs immeubles à l'exclusion de toute activité commerciale.

Art. 3. La dénomination de la société est MILLEBAACH 1 Société Civile Immobilière, en abrégé, MILLEBAACH 1 SCI.

Art. 4. Le siège est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1.000,-EUR), divisé en cents (100) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué à:

1 AZZURRO INVEST S.A., prénommée	90 parts sociales
2 Timothée Schlink, prénommé	<u>10 parts sociales</u>
Total	100 parts sociales

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elle sont inaccessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 8. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent par leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 10. Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle du gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi du bénéfice.

En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants; représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1- Est nommé aux fonctions de gérant avec pouvoir de signature individuelle:

a) Timothée Schlink, ingénieur, né le 28/10/1977 à Luxembourg, demeurant à 178, rue Principale L-5480 Wormeldange
2- Le siège social est établi à L-4024 Esch-sur-Alzette, Rue de Belval, 35

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes

Référence de publication: 2015001725/68.

(150000850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Delaforce Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.782.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207820/10.

(140233142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

New Oil Stream AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 136.848.

DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the seventeenth day of December,

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

NEW STREAM A.G., a private limited liability company (Aktiengesellschaft), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 136848, here represented by Me Charles KRIER, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on the 12th of December 2014,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted together with the deed to the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following:

- that the public limited liability company ("Aktiengesellschaft") NEW OIL STREAM AG, having its registered office at 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register Luxembourg under number B 136848, has been incorporated following a deed received by Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on February 8, 2008 and published in the Luxembourg Official Gazette ("Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations") number 827 of April 4, 2008; the articles of association were amended on March 16, 2012, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of April 27, 2012, number 1078;

- that the corporate capital of the Company amounts to one hundred and twentynine thousand three hundred and fifty United States Dollars (USD 129,350), represented by one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one United States Dollar twenty-nine point three five cents (USD 1.2935) each, which have been entirely paid up;

- that the appearing party is the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

- that in its capacity as Sole Shareholder, it has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company with effect as of the day of the present deed and to put the Company into liquidation;

- that the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the interim balance sheet of the Company as at November 30th 2014, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, have been paid or duly funded;

- that the Company's activities have ceased;

- that the Sole Shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following the present resolutions, the Company's dissolution and liquidation is to be considered completed and closed;

- that the Company's directors are hereby discharged of their mandates and liability up to the date of the present deed;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued Company's shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Sole Shareholder's registered office.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English, followed by a German version and that in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing proxy holder, they signed together with the notary the present deed.

Follows the german version

Im Jahre zweitausendvierzehn, am siebzehnten Dezember,

Vor dem Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft NEW STREAM AG, eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-1637 Luxemburg, 5, rue Goethe, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 136848, hiervertreten durch Herrn Charles KRIER, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 12. Dezember 2014.

Die besagte Vollmacht wird nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Vertreter und den unterzeichneten Notar anliegend an dieser Urkunde verbleiben, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden übermittelt zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie vorerwähnt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

- dass die Aktiengesellschaft NEW OIL STREAM AG, mit Gesellschaftssitz in L-1637 Luxemburg, 5, rue Goethe, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 136848, gegründet gemäß Urkunde des Notars Paul FRIEDERS, Notar dann mit Sitz in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg), vom 8. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 827 vom 4. April 2008; die Gesellschafts-satzung wurde am 16. März 2012 abgeändert gemäß Urkunde des unterzeichnenden Notars, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1078 vom 27. April 2012;

- dass das Gesellschaftskapital hundertneunundzwanzigtausenddreihundertfünfzig amerikanische Dollar (USD 129.350) beträgt, eingeteilt in hunderttausend (100.00) Aktien mit einem Nennwert von je einem amerikanischen Dollar und neunundzwanzigkommafünf Cents (USD 1,2935) beträgt und voll eingezahlt ist;

- dass die erschienene Partei alleiniger Eigentümer der Aktien der Gesellschaft ist (der „Alleinaktionär“);

- dass die erschienene Partei, in ihrer Eigenschaft als Alleinaktionär, die vorzeitige und sofortige Auflösung der Gesellschaft mit Wirkung zum Datum dieser Urkunde, sowie ihre Liquidation, erklärt;

- dass der Alleinaktionär, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft und gemäß der Zwischenbilanz der Gesellschaft vom 30. November 2014 erklärt, dass alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft, mitgerechnet die Verbindlichkeiten der Liquidation, bezahlt oder eingezahlt sind;

- dass die Tätigkeiten der Gesellschaft eingestellt wurden;

- dass dem Alleinaktionär folglich das Gesamtvermögen übertragen wurde und dieser sich verpflichtet, alle und jede Verbindlichkeit der beendeten Gesellschaft auszugleichen;

- dass somit infolge dieser Beschlüsse die Liquidation der Gesellschaft als erreicht und abgeschlossen angesehen wird;

- dass den Vorstandsmitgliedern volle Entlastung für ihre jeweiligen Pflichten erteilt wird;

- dass die Stornierung aller ausgegebenen Aktien ausgeführt werden soll;

- dass alle Bücher und Dokumente der Gesellschaft für die gesetzlich vorgesehene Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz des Alleinaktionärs aufbewahrt werden sollen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen des Vertreters der oben erschienenen Partei auf Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Verlangen desgleichen Vertreters der oben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist die englische Fassung massgeblich.

14015

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausend Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an den Vertreter der erschienenen Partei, hat dieser gemeinsam mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: C. KRIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001749/105.

(150000646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

C & C Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7238 Walferdange, 11, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 148.468.

L'an deux mille quatorze, le onze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg. (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé:

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Carlos Manuel FERNANDES, gérant de société, né à Pinheiro de Lafões, Portugal, le 28 avril 1966, demeurant à L-7238 Walferdange, 11 rue de la Montagne, et son épouse

2.- Madame Christine ISOLANO, juriste, née à Nogent/Marne, France, le 14 juin 1975, demeurant à L-7238 Walferdange, 11 rue de la Montagne.

Tous les deux représentés par Monsieur Liridon ELSHANI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 4 décembre 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les associés actuels de la société à responsabilité limitée «C & C Company S.à r.l.» établie et ayant son siège social à L-8365 Hagen, 20, rue Principale, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148.468, constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen en date du 2 octobre 2009, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2081 du 22 octobre 2010,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-7238 Walferdange, 11, rue de la Montagne et de donner au premier alinéa de l'article 2 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil de gérance de la Société ou le cas échéant par décision du seul gérant de la Société.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet le commerce de marchandises ainsi que l'exploitation d'une entreprise de transport de marchandises par route avec des véhicules dont la masse maximale autorisée au sol est inférieure à 3,5 tonnes et la location de véhicules avec ou sans chauffeur.

La société a encore pour objet l'activité de conseil économique au sens large, et plus précisément la consultance et le conseil économique aux entreprises et aux individus principalement dans les domaines organisationnels, financiers, ressources humaines, management de transition, rationalisation des coûts, gestion d'entreprises et ingénierie de projets.

La société a pour objet la gestion d'un organisme de formation professionnelle continue. La société utilisera ses propres locaux, les locaux des entreprises donneuses d'ordre ou des locaux qu'elle louera selon les besoins.

La société peut également exploiter des agences immobilières et faire de la promotion immobilière. Elle a ainsi pour objet l'acquisition, la vente, l'évaluation, la mise en valeur, la location de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens immeubles, la gérance respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers tant pour son propre compte que pour le compte de tiers. Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet;

La société peut également exploiter un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, un établissement de restauration et un établissement d'hébergement.

La société pourra employer ses fonds, sans que cette énumération ne soit limitative, à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect. Elle peut ainsi prendre des participations directes ou indirectes dans le capital de toute société commerciale, industrielle, ou immobilière au Grand - Duché du Luxembourg et à l'étranger.

La société peut procéder au traitement des tâches administratives de ses filiales situées au Grand - Duché du Luxembourg et à l'étranger.

Enfin, la société peut réaliser toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national qu'international, notamment créer, acquérir ou mettre en valeur tous brevets, marques ou licences et autres droits de propriété intellectuelle.

De manière générale, la société pourra passer tous actes et prendre toutes dispositions de nature à faciliter la réalisation de son objet social.»

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-) et les associés s'y engagent personnellement.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60896. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207691/83.

(140233347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Capale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 57.276.

Les comptes annuels au 30 SEPTEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002121/9.

(150001685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.
